



Barèmes des Honoraires et Frais d'Agence

Transaction

Les Honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur & le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voir les 2

- Jusqu'à 100 000 €:	8 000,00 € TTC
- De 100 001 € à 130 000 €:	9 000,00 € TTC
- De 130 001 € à 160 000 €:	10 000,00 € TTC
- De 160 001 € à 230 000 €:	6% TTC
- Plus de 230 001 €:	5% TTC

Mandat de recherche « Achat »:

Sur Devis

Mandat lié à un projet spécifique ou construction

Sur Devis

Location

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 €/M2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 €/M2

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 €/M2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 €/M2

Gestion

Consultez nous pour découvrir les offres et solutions de notre partenaire